

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2015
"011	<i>charges à caractère général</i>		
	prestation de services	0/20/611	6 000,00 €
	rembt frais autres organismes	0/20/62878	7 000,00 €
	total chap.		13 000,00 €
"012	<i>charges de personnel</i>		
	personnels extérieurs	0/20/6218	30 000,00 €
	rémunération personnel non titulaire	0/20/64131	3 000,00 €
	urssaf	0/20/6451	500,00 €
	total chap.		33 500,00 €
"022	<i>dépenses imprévues</i>	0/1/022	2 441,00 €
	total chap.		2 441,00 €
68	dotation aux amortissements	0/20/6811	0,00 €
	total chap.		0,00 €
"023	<i>virement à section d'investissement</i>	0/1/023 OS	2 500,00 €
	total chap.		2 500,00 €
"002	<i>Report antérieur</i>		0,00 €
	total chap.		0,00 €
			51 441,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2015
74	<i>dotations, subventions et participations</i>		
0,30 €	participations groupement collectivités	0/1/74751	51 441,00 €
	total chap.		51 441,00 €
"002	<i>Report antérieur</i>	0/1/002	0,00 €
	total chap.		0,00 €
			51 441,00 €

DEPENSES D' INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2015
001	<i>Déficit antérieur reporté</i>		0,00 €
	total chap.		0,00 €
21	<i>immo corporelles</i>		
	divers	0/20/2188	2 500,00 €
	total chap.		2 500,00 €
			2 500,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	ARTICLE	BP 2015
001	<i>Excédent antérieur reporté</i>	001	0,00 €
	total chap.		0,00 €
"021	<i>virement de la section de fonct</i>	0/1/021 "OS"	2 500,00 €
	total chap.		2 500,00 €
			2 500,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150605-csg92705201511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 05/06/2015

05/06/2015

Délibération COMITE SYNDICAL

**Mercredi 27 mai 2015 à 18h30
à la salle de l'orangerie de l'île MoulinSart – Fillé-sur-Sarthe**

Ordre du jour

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau syndical
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Vote du BP 2015
- Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président
- Echanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du Pôle Métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents :

Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Jouanny Pascal, Mouton Daniel (CC du Bocage Cénomans) ;
Mmes Bouzeau Brigitte, Louvet Jacqueline, Marchand Christine, MM Chaudun Christophe, Latimier Martial, Ledru Stéphane,
Métivier Philippe (CC Brières et Gesnois) ;
MM Boulard Jean-Claude, Josselin Gilles, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;
MM Bellec Jean-Claude, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vavasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;
MM Bizeray Jean-Claude, Gouhier Sébastien, Lambert Gérard, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).
Mme Cantin Véronique, MM Cousin Philippe, Deschamps François (CC des Rives de Sarthe) ;
Mme Renaut Martine, MM Cosnau Jean-Luc, Ferré Philippe, Fourmy Guy, Lair Bernard, Lubias Guy, Taupin Laurent (CC du Sud-
Est du Pays Manceau) ;
Mme Benoist Jacqueline, MM Bourmault Luc, D'Aillières Emmanuel, Franco Emmanuel, Mazerat Xavier, Tellier Noël, Viot Alain (CC
Val de Sarthe).

Membres excusés :

Mme Tolmont Sylvie, M. Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM. Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Pouvoir à M. Boulard
Jean-Claude) (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Lunel Dominique (Pouvoir à M. Bourge), M. Allichon Jean-Louis (Pouvoir à
M. Vavasseur), Besnier Alain (Pouvoir à M. Chollet David) (CC Portes du Maine) ; MM Boisseau Paul, Pannier Olivier (CC Orée de
Bercé Béloinois) ; M. Furet Christophe (Pouvoir à Mme Cantin Véronique) (CC Rives de Sarthe) ; Mme De Maria Brigitte (Pouvoir à
M. Chaudun) (CC Brières et Gesnois).

Membres absents :

M. Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mme Chevalier Catherine, MM Aubin Dominique, Cozic Thierry, Goulette Yvan, Le
Boü Joël, Lecoq Jean-Yves, Mortreau Marcel, Porte Patrick, Rouillon Christophe (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme
Chabagno Anne-Gaëlle, M. Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; Mme Beauvils Valérie, MM Lalande Michel, Passelalgue
Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; M. Georges Joël (CC Sud Est du Pays Manceau) ; M. Dhumeaux Dominique (CC Val
de Sarthe).

Etaient également présents :

Mme Penven, MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Roissé Julien.

- Monsieur Eric Bourge est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Bellec.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise dans le syndicat mixte du pôle
métropolitain G8 Le Mans Sarthe:
 - o Accord unanime du Comité syndical.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain G8 Le Mans Sarthe

DELIBERATION

Comité syndical du 27 mai 2015

Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président

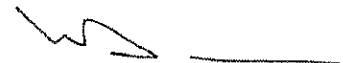
Dans un souci de clarification, de respect du partage des compétences de chaque organe et d'allègement des réunions du comité syndical, il est proposé de voir les délégations attribuées au bureau syndical et au Président. Pour rappel l'article L 5211-10 du CGCT fixe les règles de délégation de compétences de l'assemblée délibérante du Syndicat. En vertu de cette disposition, le Comité Syndical peut déléguer ses compétences au Bureau Syndical ou au Président, exception faite des points suivants :

- Le vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- L'approbation du compte administratif,
- Les dispositions à caractère budgétaire prises par un EPCI à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15 du CGCT (inscription d'une dépense obligatoire),
- Les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'Etablissement Public,
- L'adhésion à un établissement public,
- La délégation de la gestion d'un service public,

Il est donc proposé, comme le stipule les statuts du syndicat mixte la possibilité de déléguer du :

- Comité syndical au Bureau les points suivants :
 - Passer les contrats d'assurance,
 - Créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement du Syndicat Mixte,
 - Fixer les tarifs des droits prévus au profit du Syndicat Mixte,
 - Fixer les rémunérations et régler les frais des honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
 - Prendre toute décision relative à la mise en œuvre de contrats, conventions et partenariats lorsque les crédits sont prévus au budget,
 - Décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas six ans,
 - Prendre toute décision relative à la mise en place d'études.
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont pas grevés ni de conditions ni de charges,
- Comité syndical au Président les points suivants :
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés à la forme négociée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget,
 - Conclure et signer des baux pour les locations autorisées par le Comité Syndical,
 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les biens dont le Syndicat Mixte est propriétaire ou locataire,
 - Intenter au nom du Syndicat Mixte les actions en justice ou de défendre le Syndicat Mixte dans les actions intentées contre lui et contre son personnel,
 - Effectuer les virements de crédits entre chapitres budgétaires ou opérations d'investissement lorsqu'il n'y a pas modification du montant des sections du budget.
- **Le Comité Syndical, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les délégations au bureau syndical et au Président telles que mentionnées ci-dessus.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150527-CSG8-27052015-3-DE

LE PRÉSIDENT
Jean-Claude BOULARD

Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe - 40 rue de la Galère - 72000 LE MANS

Reception par le préfet le 16/06/2015 à 16h02
02.43.51.23.23 02.43.51.23.52 g8@paysdumans.fr

Publication : 16/06/2015

**Délibération
COMITE SYNDICAL**

Mercredi 27 mai 2015 à 18h30

à la salle de l'orangerie de l'île MoulinSart – Fillé-sur-Sarthe

Ordre du jour

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau syndical
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Vote du BP 2015
- Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président
- Echanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du Pôle Métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents :

Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Jouanny Pascal, Mouton Daniel (CC du Bocage Cénomans) ;
Mmes Bouzeau Brigitte, Louvet Jacqueline, Marchand Christine, MM Chaudun Christophe, Latimier Martial, Ledru Stéphane,
Métivier Philippe (CC Brières et Gesnois) ;
MM Boulard Jean-Claude, Josselin Gilles, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;
MM Bellec Jean-Claude, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vavasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;
MM Bizeray Jean-Claude, Gouhier Sébastien, Lambert Gérard, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).
Mme Cantin Véronique, MM Cousin Philippe, Deschamps François (CC des Rives de Sarthe) ;
Mme Renaut Martine, MM Cosnuau Jean-Luc, Ferré Philippe, Fourmy Guy, Lair Bernard, Lubias Guy, Taupin Laurent (CC du Sud-
Est du Pays Manceau) ;
Mme Benoist Jacqueline, MM Bourmault Luc, D'Aillières Emmanuel, Franco Emmanuel, Mazerat Xavier, Tellier Noël, Viot Alain (CC
Val de Sarthe).

Membres excusés :

Mme Tolmont Sylvie, M. Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM. Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Pouvoir à M. Boulard
Jean-Claude) (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Lunel Dominique (Pouvoir à M. Bourge), M. Allichon Jean-Louis (Pouvoir à
M. Vavasseur), Besnier Alain (Pouvoir à M. Chollet David) (CC Portes du Maine) ; MM Boisseau Paul, Pannier Olivier (CC Orée de
Bercé Béloinois) ; M. Furet Christophe (Pouvoir à Mme Cantin Véronique) (CC Rives de Sarthe) ; Mme De Maria Brigitte (Pouvoir à
M. Chaudun) (CC Brières et Gesnois).

Membres absents :

M. Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mme Chevalier Catherine, MM Aubin Dominique, Cozic Thierry, Goulette Yvan, Le
Bolu Joël, Lecoq Jean-Yves, Mortreau Marcel, Porte Patrick, Rouillon Christophe (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme
Chabagno Anne-Gaëlle, M. Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; Mme Beauvils Valérie, MM Lalande Michel, Passelaigue
Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; M. Georges Joël (CC Sud Est du Pays Manceau) ; M. Dhumeaux Dominique (CC Val
de Sarthe).

Etaient également présents :

Mme Penven, MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Roissé Julien.

- Monsieur Eric Bourge est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Bellec.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise dans le syndicat mixte du pôle
métropolitain G8 Le Mans Sarthe:
 - o Accord unanime du Comité syndical.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain G8 Le Mans Sarthe

DELIBERATION

Comité syndical du 27 mai 2015

Election des vice-Présidents et du Bureau syndical

Lors de cette séance d'installation du Comité syndical, il y a lieu de procéder à l'élection des Vice-Présidents et du Bureau du Syndicat mixte du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe.

Monsieur le Président Boulard prend aussitôt ses fonctions et propose de procéder au vote de sept Vice-Présidents du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe mais aussi à l'élection du Bureau syndical, pour cela il rappelle que (art. 6.2 des statuts) :

- Le Comité syndical élit parmi ses membres le bureau du syndicat mixte. Il est composé du Président et de 7 vice-présidents et de 8 membres.
- Le mode d'élection des membres du bureau est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret.

➤ Election des vice-Présidents

Récapitulatif des votes :

70 membres titulaires en exercice

47 votants

47 exprimés

Après appel à candidature dans l'ordre des Vice-Présidences et vote à bulletin secret, sont élus à l'unanimité par le Comité syndical du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe :

- 1^{er} vice-Président : Monsieur Emmanuel FRANCO, Président de la communauté de communes du Val de Sarthe
- 2^{ème} vice-Président : Monsieur Christophe CHAUDUN, Président de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois
- 3^{ème} vice-Président : Monsieur Sébastien GOUHIER, 1^{er} vice-Président de la communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois
- 4^{ème} vice-Présidente : Madame Martine RENAUT, Présidente de la communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau
- 5^{ème} vice-Président : Monsieur David CHOLLET, Président de la communauté de communes des Portes du Maine
- 6^{ème} vice-Président : Madame Véronique CANTIN, Présidente de la communauté de communes des Rives de Sarthe
- 7^{ème} vice-Président : Monsieur Franck BRETEAU, Président de la communauté de communes du Bocage Cénomans

➤ Election des membres du bureau

Après appel à candidature et vote à bulletin secret, sont élus avec 45 voix pour et 2 abstentions, pour siéger au bureau syndical du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe :

M. BOULARD et M. LEPROUST	Le Mans Métropole
M. BRETEAU et M. MARCHAND	Bocage Cénomans
M. GOUHIER et M. LECOMTE	Orée de Bercé Belinois
M. CHAUDUN et M. METIVIER	Pays des Brières et du Gesnois
M. CHOLLET et M. VAVASSEUR	Portes du Maine
Mme CANTIN et M. PASSELAIGUE	Rives de Sarthe
Mme RENAUT et M. COSNUAU	Sud-Est du Pays Manceau
M. FRANCO et Mme BENOIST	Val de Sarthe

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour expédition conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150527-CSG8-27052015-2-DE

LE PRESIDENT

Jean-Claude BOULARD

Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe - 40 rue de la Galère - 72000 LE MANS

Réception par le préfet : 16/06/2015
02.43.51.23.23 - 02.43.51.23.32 - g8@paysdumans.fr

Publication : 16/06/2015

**Délibération
COMITE SYNDICAL**

Mercredi 27 mai 2015 à 18h30

à la salle de l'orangerie de l'île MoulinSart – Fillé-sur-Sarthe

Ordre du jour

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau syndical
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Vote du BP 2015
- Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président
- Echanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du Pôle Métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents :

Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Jouanny Pascal, Mouton Daniel (CC du Bocage Cénomans) ;
Mmes Bouzeau Brigitte, Louvet Jacqueline, Marchand Christine, MM Chaudun Christophe, Latimier Martial, Ledru Stéphane,
Métivier Philippe (CC Brières et Gesnois) ;
MM Boulard Jean-Claude, Josselin Gilles, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;
MM Bellec Jean-Claude, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vavasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;
MM Bizeray Jean-Claude, Gouhier Sébastien, Lambert Gérard, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).
Mme Cantin Véronique, MM Cousin Philippe, Deschamps François (CC des Rives de Sarthe) ;
Mme Renaut Martine, MM Cosnau Jean-Luc, Ferré Philippe, Fourmy Guy, Lair Bernard, Lubias Guy, Taupin Laurent (CC du Sud-
Est du Pays Manceau) ;
Mme Benoist Jacqueline, MM Bourmault Luc, D'Aillières Emmanuel, Franco Emmanuel, Mazerat Xavier, Tellier Noël, Viot Alain (CC
Val de Sarthe).

Membres excusés :

Mme Tolmont Sylvie, M. Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM. Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Pouvoir à M. Boulard
Jean-Claude) (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Lunel Dominique (Pouvoir à M. Bourge), M. Allichon Jean-Louis (Pouvoir à
M. Vavasseur), Besnier Alain (Pouvoir à M. Chollet David) (CC Portes du Maine) ; MM Boisseau Paul, Pannier Olivier (CC Orée de
Bercé Béloinois) ; M. Furet Christophe (Pouvoir à Mme Cantin Véronique) (CC Rives de Sarthe) ; Mme De Maria Brigitte (Pouvoir à
M. Chaudun) (CC Brières et Gesnois).

Membres absents :

M. Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mme Chevalier Catherine, MM Aubin Dominique, Cozic Thierry, Goulette Yvan, Le
Bolu Joël, Lecoq Jean-Yves, Mortreau Marcel, Porte Patrick, Rouillon Christophe (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme
Chabagno Anne-Gaëlle, M. Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; Mme Beaufils Valérie, MM Lalande Michel, Passelaigue
Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; M. Georges Joël (CC Sud Est du Pays Manceau) ; M. Dhumeaux Dominique (CC Val
de Sarthe).

Etaient également présents :

Mme Penven, MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Roissé Julien.

- Monsieur Eric Bourge est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Bellec.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise dans le syndicat mixte du pôle
métropolitain G8 Le Mans Sarthe:
 - o Accord unanime du Comité syndical.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain G8 Le Mans Sarthe

DELIBERATION Comité syndical du 27 mai 2015

Election du Président

Lors de cette réunion d'installation du comité syndical, il y a lieu de procéder à l'élection du Président du syndicat mixte du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe.

Il est donc proposé au doyen d'âge, M. Jean-Claude BELLEC – Maire de Courceboeufs, délégué au pôle métropolitain et représentant la Communauté de communes des Portes du Maine, de procéder à l'élection du Président.

Deux assesseurs (parmi les délégués sont désignés pour assister Monsieur le Président de séance (doyen d'âge) :

- Mme Véronique CANTIN (Présidente de la communauté de communes des Rives de Sarthe)
- M. Bernard LAIR (Maire de Brette-les-Pins, représentant la Communauté de communes du Sud-Est du Pays Manceau).

Monsieur le Président de séance précise que conformément au Code Général de Collectivités Territoriales (articles 5211-7 et 5211-9) et à l'article 6.1 des statuts du syndicat mixte :

- Le mode d'élection du Président est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.
- Le scrutin se déroule à bulletin secret.
- Sont autorisés à voter les délégués présents et ceux ayant reçu un pouvoir d'un délégué excusé.

Après appel à candidature auprès des membres du comité syndical :

- Monsieur Jean-Claude BOULARD (Le Mans Métropole C.U) est le seul candidat déclaré à la présidence du syndicat mixte du Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe;

➤ Election du Président

Candidat : Jean-Claude BOULARD – Président de Le Mans Métropole Communauté Urbaine

Récapitulatif des votes :

70 membres titulaires en exercice

47 votants

47 exprimés

Résultat du vote : Jean-Claude BOULARD est élu à l'unanimité des suffrages exprimés (47 voix).

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,*



LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150527-CSG8-27052015-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe - 40 rue de la Galère - 72000 LE MANS

Reception par le préfet : 16/06/2015
02.43.51.23.23 - 02.43.51.23.32 - g8@paysdumans.fr

Publication : 16/06/2015

**Délibération
COMITE SYNDICAL**

Mercredi 27 mai 2015 à 18h30

à la salle de l'orangerie de l'île MoulinSart – Fillé-sur-Sarthe

Ordre du jour

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau syndical
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Vote du BP 2015
- Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président
- Echanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du Pôle Métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents :

Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Jouanny Pascal, Mouton Daniel (CC du Bocage Cénomans) ;
Mmes Bouzeau Brigitte, Louvet Jacqueline, Marchand Christine, MM Chaudun Christophe, Latimier Martial, Ledru Stéphane,
Métivier Philippe (CC Brières et Gesnois) ;
MM Boulard Jean-Claude, Josselin Gilles, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;
MM Bellec Jean-Claude, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vavasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;
MM Bizeray Jean-Claude, Gouhier Sébastien, Lambert Gérard, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).
Mme Cantin Véronique, MM Cousin Philippe, Deschamps François (CC des Rives de Sarthe) ;
Mme Renaut Martine, MM Cosnau Jean-Luc, Ferré Philippe, Fourmy Guy, Lair Bernard, Lubias Guy, Taupin Laurent (CC du Sud-
Est du Pays Manceau) ;
Mme Benoist Jacqueline, MM Bourmault Luc, D'Aillières Emmanuel, Franco Emmanuel, Mazerat Xavier, Tellier Noël, Viot Alain (CC
Val de Sarthe).

Membres excusés :

Mme Tolmont Sylvie, M. Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM. Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Pouvoir à M. Boulard
Jean-Claude) (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Lunel Dominique (Pouvoir à M. Bourge), M. Allichon Jean-Louis (Pouvoir à
M. Vavasseur), Besnier Alain (Pouvoir à M. Chollet David) (CC Portes du Maine) ; MM Boisseau Paul, Pannier Olivier (CC Orée de
Bercé Béloinois) ; M. Furet Christophe (Pouvoir à Mme Cantin Véronique) (CC Rives de Sarthe) ; Mme De Maria Brigitte (Pouvoir à
M. Chaudun) (CC Brières et Gesnois).

Membres absents :

M. Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mme Chevalier Catherine, MM Aubin Dominique, Cozic Thierry, Goulette Yvan, Le
Bolu Joël, Lecoq Jean-Yves, Mortreau Marcel, Porte Patrick, Rouillon Christophe (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme
Chabagno Anne-Gaëlle, M. Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Belinois) ; Mme Beaufils Valérie, MM Lalande Michel, Passelaigue
Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; M. Georges Joël (CC Sud Est du Pays Manceau) ; M. Dhumeaux Dominique (CC Val
de Sarthe).

Etaiement également présents :

Mme Penven, MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Roissé Julien.

- Monsieur Eric Bourge est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Bellec.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise dans le syndicat mixte du pôle
métropolitain G8 Le Mans Sarthe:
 - o Accord unanime du Comité syndical.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain G8 Le Mans Sarthe

DELIBERATION Comité syndical du 27 mai 2015

Fixation du montant de la cotisation et vote du BP 2015

A partir d'un document budgétaire remis à chaque délégué membre du Syndicat mixte du Pays du Mans, Monsieur le Président propose au Comité syndical, après présentation par Madame Cantin – Vice-Présidente en charge des Finances, de procéder au vote du Budget Primitif 2015.

Sur les cotisations et conformément aux échanges préalables avec l'ensemble des intercommunalités adhérentes, Madame Cantin propose que soit fixé à 0,30 € par habitant (hors ville du Mans du fait de sa contribution aux charges de structure du Pays du Mans et dans un principe de mutualisation des dépenses de fonctionnement prôné par les élus entre le syndicat du Pays du Mans et le pôle métropolitain) basé sur la population totale, avec une répartition comme suit pour l'année 2015 :

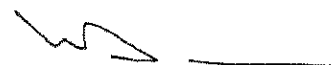
Intercommunalité	Population totale 2015	Montant à 0,30 €
CCBC	6 360	1 908,00 €
CCOBB	19 770	5 931,00 €
CCRS	10 261	3 078,30 €
CCPM	11 039	3 311,70 €
CCSEPM	17 361	5 208,30 €
LMM hors Le Mans	55 634	16 690,20 €
CCPBG	23 580	7 074,00 €
CCVS	27 467	8 240,10 €
Total		51 441,60 €

➤ **Le Comité Syndical,**

Après en avoir débattu, valide à l'unanimité,

- **Le montant de la cotisation 2015 et la répartition par intercommunalité membre comme mentionné ci-dessus,**
- **le Budget Primitif 2015 du pôle métropolitain tel que présenté et annexé à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150527-CSG8-27052015-4-DE

Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe - 40 rue de la Galère - 72000 LE MANS

Reception par le préfet : 16/06/2015
02.43.31.23.23 02.43.31.23.32 g8@paysdumans.fr

Publication : 16/06/2015

**Délibération
COMITE SYNDICAL**

Mercredi 27 mai 2015 à 18h30

à la salle de l'orangerie de l'île MoulinSart – Fillé-sur-Sarthe

Ordre du jour

- Election du Président
- Election des Vice-Présidents
- Election des membres du Bureau syndical
- Fixation du montant de la cotisation 2015
- Vote du BP 2015
- Délégations du Comité syndical au Bureau syndical et au Président
- Echanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions du Pôle Métropolitain
- Questions diverses.

Membres présents :

Mme Hubert Florence, MM. Barrier Jean-Louis, Breteau Franck, Jouanny Pascal, Mouton Daniel (CC du Bocage Cénomans) ;
Mmes Bouzeau Brigitte, Louvet Jacqueline, Marchand Christine, MM Chaudun Christophe, Latimier Martial, Ledru Stéphane, Métivier Philippe (CC Brières et Gesnois) ;
MM Boulard Jean-Claude, Josselin Gilles, Lorient Claude (Le Mans Métropole C.U. du Mans) ;
MM Bellec Jean-Claude, Bourge Eric, Chollet David, Clément Emmanuel, Vavasseur Maurice (CC des Portes du Maine) ;
MM Bizeray Jean-Claude, Gouhier Sébastien, Lambert Gérard, Lecomte Bruno (CC de l'Orée de Bercé Béloinois).
Mme Cantin Véronique, MM Cousin Philippe, Deschamps François (CC des Rives de Sarthe) ;
Mme Renaut Martine, MM Cosnau Jean-Luc, Ferré Philippe, Fourmy Guy, Lair Bernard, Lubias Guy, Taupin Laurent (CC du Sud-Est du Pays Manceau) ;
Mme Benoist Jacqueline, MM Bourmault Luc, D'Aillières Emmanuel, Franco Emmanuel, Mazerat Xavier, Tellier Noël, Viot Alain (CC Val de Sarthe).

Membres excusés :

Mme Tolmont Sylvie, M. Marchand Jacky (CC Bocage Cénomans) ; MM. Chevallier Samuel, Leproust Gilles (Pouvoir à M. Boulard Jean-Claude) (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Lunel Dominique (Pouvoir à M. Bourge), M. Allichon Jean-Louis (Pouvoir à M. Vavasseur), Besnier Alain (Pouvoir à M. Chollet David) (CC Portes du Maine) ; MM Boisseau Paul, Pannier Olivier (CC Orée de Bercé Béloinois) ; M. Furet Christophe (Pouvoir à Mme Cantin Véronique) (CC Rives de Sarthe) ; Mme De Maria Brigitte (Pouvoir à M. Chaudun) (CC Brières et Gesnois).

Membres absents :

M. Vasseur Pascal (CC du Bocage Cénomans) ; Mme Chevalier Catherine, MM Aubin Dominique, Cozic Thierry, Goulette Yvan, Le Bolu Joël, Lecoq Jean-Yves, Mortreau Marcel, Porte Patrick, Rouillon Christophe (Le Mans Métropole CU du Mans) ; Mme Chabagno Anne-Gaëlle, M. Péan Didier (CC de l'Orée de Bercé Béloinois) ; Mme Beauvils Valérie, MM Lalande Michel, Passelaigue Max, Suhard Jean-Luc (CC des Rives de Sarthe) ; M. Georges Joël (CC Sud Est du Pays Manceau) ; M. Dhumeaux Dominique (CC Val de Sarthe).

Etaient également présents :

Mme Penven, MM Dumond Théau, Georget Matthieu, Roissé Julien.

- Monsieur Eric Bourge est nommé secrétaire de séance.
- La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude Bellec.

Point ajouté à l'ordre du jour en début de séance :

- Intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise dans le syndicat mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe:
 - o Accord unanime du Comité syndical.

Syndicat Mixte du Pôle Métropolitain G8 Le Mans Sarthe

DELIBERATION Comité syndical du 27 mai 2015

Nouvelle adhésion et modification des statuts

Monsieur le Président informe le comité syndical que la communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C), par délibération du 19 mai 2015, sollicite son intégration dans le Pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe.

Monsieur le Président indique qu'il est stipulé au sein des statuts, et plus exactement à l'article 3.3 relatif à l'adhésion de nouveaux membres, que le Comité Syndical se doit de délibérer pour valider ou non toute demande de nouvelle adhésion. Par ailleurs, il est rappelé que les organes délibérants des membres du Syndicat Mixte disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre.

Par conséquent, Monsieur le Président propose au comité syndical de se prononcer sur la demande d'adhésion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C) au syndicat mixte de Pôle métropolitain G8 le Mans-Sarthe Il est précisé qu'un accord du comité syndical entrainera de surcroît une modification des statuts, puisqu'il s'agira :

- à l'article 1. Constitution, périmètre et dénomination :
 - o d'ajouter la communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C)
 - o de modifier la dénomination du syndicat mixte qui deviendra « G9 Pôle métropolitain Le Mans-Sarthe »,
- à l'article 5. Le comité syndical :
 - o d'ajouter communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C) : 8 délégués. Le comité syndical passant donc à 78 membres.
- d'ajouter à l'article 6.2. Composition et fonctionnement du bureau : le bureau syndical est composé de 18 membres, soit 2 membres par EPCI.

➤ **Le Comité Syndical,**

Après en avoir débattu, à l'unanimité :

- **accepte l'intégration de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise (4C) au sein du pôle métropolitain,**
- **propose de modifier les statuts du pôle métropolitain comme annexés à la présente délibération,**
- **autorise Monsieur le Président à engager les démarches et à signer tous documents liés à cette décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme,



LE PRESIDENT
Jean-Claude BOULARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150527-CSG8-27052015-5-DE

Accusé certifié exécutoire

Syndicat Mixte du pôle métropolitain G8 Le Mans Sarthe - 40 rue de la Galère - 72000 LE MANS

Réception par le préfet : 16/06/2015
02.43.51.23.23 - 02.43.51.23.32 - g8@paysdumans.fr

Publication : 16/06/2015

STATUTS

TITRE I – CREATION, SIEGE ET DUREE DU SYNDICAT

Article 1^{er}. Constitution, périmètre et dénomination

En application des articles L5731-1, L5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un Syndicat Mixte entre :

Le Mans Métropole Communauté Urbaine
La Communauté de Communes du Bocage Cénomans
La Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise
La Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois
La Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois
La Communauté de Communes des Portes du Maine
La Communauté de Communes des Rives de Sarthe
La Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau
La Communauté de Communes du Val de Sarthe

Il prend la dénomination de : **G9 - Pôle métropolitain Le Mans Sarthe** (dénommé ci-après Pôle métropolitain).

Article 2. Siège social et administratif

Il est situé au 40 rue de la Galère – 72000 LE MANS.

Il peut être transféré dans un autre lieu par décision du Comité Syndical.
Les réunions du Comité Syndical peuvent se tenir en tous lieux du territoire du Pôle Métropolitain.

Article 3. Durée, dissolution et retrait, adhésion

Article 3.1 Durée

Le Syndicat Mixte est institué pour une durée illimitée

Article 3.2 Dissolution et retrait

Les retraits et dissolution du Syndicat Mixte sont prononcés dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3.3 Nouvelle adhésion

L'adhésion de nouveaux membres est décidée par une délibération du Comité Syndical. Les organes délibérants des membres du Syndicat Mixte disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Mixte pour se prononcer sur l'admission du nouveau membre.

TITRE II – OBJET DU SYNDICAT

Article 4. Missions et compétences

Article 4.1 Intérêt métropolitain

Le pôle métropolitain est un élément fondamental pour un développement équilibré et solidaire en Sarthe. Il contribue à améliorer la compétitivité et l'attractivité du territoire, ainsi qu'à permettre l'aménagement et l'organisation de l'espace dans une logique de développement durable, notamment dans les domaines des transports et de la santé.

Ses membres reconnaissent d'intérêt métropolitain les actions présentant un intérêt commun et stratégique visant à la cohérence de son territoire.

L'intérêt métropolitain se met en œuvre au travers des thématiques suivantes :

- la promotion et la mise en réseau des acteurs des transports collectifs,
- la mise en réseau des acteurs de la santé,
- la coordination inter-SCoT,
- la promotion de l'innovation (en application de l'article L. 5731-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales).

Article 4.2 Animation et coordination

Le Pôle Métropolitain pourra être chargé de la mise en œuvre de toutes procédures, contrats, conventions, réalisations d'opérations ou d'équipements nécessaires à la réalisation de son objet social, exercer des activités nécessaires à la mise en œuvre des projets d'intérêt supra communautaire pour le développement du Pôle Métropolitain, notamment en termes d'animation, de promotion et de gestion.

Le Pôle Métropolitain assure la coordination entre les acteurs du territoire, afin de mettre en cohérence les actions relevant de l'intérêt métropolitain cité en objet, ainsi que la communication propre du G9 - Pôle métropolitain Le Mans Sarthe.

TITRE III – ORGANE ET FONCTIONNEMENT DU POLE METROPOLITAIN

Le Syndicat Mixte est administré par un comité syndical et un bureau syndical.

Article 5. Le comité syndical

Le comité syndical est composé de 78 délégués titulaires. La répartition des sièges au sein du syndicat mixte se réalise dans le cadre des modalités définies à l'article L5731-3 du CGCT, et selon les règles suivantes :

- 5 délégués par intercommunalité quelle que soit sa population.
- Délégués supplémentaire pour chacune des strates de population :
 - + 3 délégués pour les EPCI de 0 à 50 000 habitants
 - + 9 délégués pour les EPCI de plus de 50 000 habitants.

<i>Collectivité</i>	<i>Délégués</i>
Communauté de Communes du Bocage Cénomans	8
Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise	8
Communauté de Communes de l'Orée de Bercé Belinois	8
Communauté de Communes du Pays des Brières et du Gesnois	8
Communauté de Communes des Portes du Maine	8
Communauté de Communes des Rives de Sarthe	8
Communauté de Communes du SE du Pays Manceau	8
Communauté de Communes du Val de Sarthe	8
Le Mans Métropole Communauté Urbaine	14
Total	78

Article 6. Bureau et Présidence

Article 6.1 Présidence du syndicat mixte

Le Président, élu par le Comité Syndical, est l'organe exécutif du Syndicat Mixte.

Le mode d'élection du Président est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. Le scrutin se déroule à bulletin secret.

Le Président peut donner, par arrêté, délégation de certains de ses pouvoirs et délégation de signature à un ou plusieurs Vice-Présidents.

Article 6.2 Composition et fonctionnement du bureau

Le Comité Syndical élit parmi ses membres le bureau du Syndicat Mixte. Il est composé de 16 membres, soit 2 membres par EPCI.

Le mode d'élection des membres du bureau est un scrutin uninominal. La majorité absolue est requise aux deux premiers tours, la majorité relative au troisième tour. Le scrutin se déroule à bulletin secret.

L'élection du bureau a lieu lors de l'installation du syndicat et ultérieurement après chaque renouvellement du comité syndical.

Le bureau ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en exercice est présente.

Les décisions du bureau sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Le bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions du comité syndical. Lors de chaque Comité Syndical le bureau rend compte de ses travaux et des attributions exercées par délégation du Comité Syndical.

TITRE IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 7. Budget

Le budget du Pôle Métropolitain pourvoit aux dépenses de toutes natures imposées par l'exécution des missions constituant son objet.

Les dépenses liées à l'administration générale du Pôle Métropolitain et à l'exécution de ses compétences et missions définies à l'article 4 sont financées par la contribution obligatoire des membres adhérents.

La contribution est exprimée pour tous les membres en euros / habitant. Elle est donc proportionnelle au nombre d'habitants recensé sur le territoire de chaque membre. Cette contribution est fixée chaque année lors de l'établissement et du vote du budget primitif.

D'autres financements peuvent être apportés par :

- *Les subventions de fonctionnement et d'investissement* de l'Union Européenne, de l'Etat, de la Région des Pays de la Loire, du Département de la Sarthe, et de tout autre organisme partenaire ou financeur des opérations engagées par le Pôle Métropolitain. Il peut également être bénéficiaire de toute autre ressource autorisée par la loi (revenus des biens meubles et immeubles, produits des emprunts, dons et legs, récupération ou compensation de TVA...).
- *Le revenu des biens meubles ou immeubles* appartenant ou concédés au Syndicat Mixte.
- *Toutes les sommes reçues* en échange d'un service rendu.
- *Les produits des dons et legs.*
- *Le produit des taxes, redevances et contributions* correspondant aux services assurés.
- *Le produit des emprunts.*

Les contractualisations du Pôle Métropolitain placent, le cas échéant, le syndicat mixte dans une position d'organisme relais entre les Collectivités financeurs nommées ci-dessus et les Maîtres d'Ouvrages (membres du syndicat mixte ou autres porteurs de projets).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-257202317-20150605-CSG9-2705201512-DE

Accusé certifié exécutoire
Statuts

Réception par le préfet : 05/06/2015

Publication : 05/06/2015